

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 17 FEVRIER 1852.

PREMIERE PAGE:—Correspondance Canadienne:—L'Annexionisme. (Suite et fin.)—L'Influence du Paganisme sur la civilisation. FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES:—1793—1848.—Seconde partie. 1848.—(Suite.)

FAITS RELIGIEUX.

L'annonce de la nomination du Rev. M. Neuman, (et non pas Newman) comme évêque de Philadelphie, était prématurée; au moins il n'y a pas encore de lettres officielles à ce sujet. (Catholic Mirror.)

—On dit confidentiellement que le Rev. Dr. McKinnon, nommé évêque d'Archat, a reçu ses bulles du Saint Siège.

MISSIONS CATHOLIQUES.—Par le catalogue des Missions catholiques publié par le Shepherd of the Valley, l'année dernière, il paraît que le premier missionnaire, qui vint aux Illinois, était le Père D. Guere, Jésuite; (La liste des prêtres, imprimée à Québec 1833. le nomme Jean de Guere, né le 13 juin 1660. Voyez no. 19 anno 1649.) Il partit du lac Supérieur en 1653, et établit une mission, appelée station de St. Louis, près de Péoria, à ce qu'on croit, sur la rivière des Illinois; il ne reste plus aucun vestige de cette station; on pense qu'au moins que les établissements de Kaskasias, Cahokias, le fort Chartre, St. Philippe, Ste. Anne et la Prairie du rocher, furent formés, le peu de sauvages, de Canadiens et de Métis, qui habitaient cette station abandonnée éient pour les nouveaux établissements. Le Père Jean Deguerre (de Guere) ayant formé sa mission de St. Louis, et prouvé la gloire de Dieu, par ses pieux travaux et ses souffrances, visita diverses nations le long du Mississippi, et fut tué par les sauvages pendant qu'il exerçait le saint ministère en 1661. (Ceci ne s'accorde pas avec la liste des prêtres citée ci-dessus.) Il paraît que plusieurs de ses successeurs furent aussi tués par les sauvages, le Père Gabriel de la Rivourde Français en 1680. (La liste des prêtres no 133 dit: mort le 15 septembre 1680.) Le Père Maxime Leberk français en 1687. (Peut-être Maxime Briche; liste des prêtres no 272: mort le 12 avril 1688.) M. Jean Daniel Tém en 1728 (La liste des prêtres no 276 dit: mort le 10 octobre 1718.) Jean François Dubousson, de St. Côme en 1717. (suivant la liste des prêtres no 238. Jean Frs. Michel Buisson de St. Côme, mort le 18 février 1718.) et le Père Verquillet, français en 1750. (La liste des prêtres dit no. 489: Pierre Verquillet, né le mai 1750.)

—Le monastère de Gethsémani, par la permission du Saint-Siège, et l'approbation de l'évêque de Louisville, a été élevé à la dignité d'abbaye. Le Très Rév. Père Entroppe, d'abord prieur, et été Abbé, d'après le vote des religieux, et a été bien abbé par l'évêque Spalcing, dans l'église de St. Joseph, Bardstown. La cérémonie est semblable à celle de la consécration d'un évêque; il y avait une assistance nombreuse, qui était relevée par la présence de quarante moines de Gethsémani, qui y assistaient dans leur grand costume religieux. Le Père Entroppe est le premier abbé des Etats-Unis.—Shepherd of the Valley.

CONVERSIONS.—Le 17 janvier, dans l'église de St. Nicholas, Boutigue-sar-mer, le Rev. Père Ferrara a reçu dans le sein de l'Eglise Catholique Thomas Gueres Lace, âgé de quinze ans, du collège de Winchester, et Héloïse Anne Lace âgée de dix-neuf ans, enfants de William Towry Lace, ex-chancelier du diocèse de Bath et Weit. (Tablet.)

Madame J. M. Sweetman, femme de M. J. M. Sweetman R. N., a été reçue dans l'Eglise Catholique, la veille de l'Épiphanie, dans l'église de Ste. Marie d'Orléans-on-tous. (ibid.) Dernièrement, la dame de M. Phillips de Longworth, et ses deux filles, furent reçues

dans l'Eglise Catholique par le Rev. M. Waterworth. M. Phillips lui-même s'était fait catholique l'année précédente. M. et Mme. Phillips ont reçu la communion pour la première fois, des mains de l'évêque de Newport; et après la messe, Sa Grandeur administra la confirmation aux deux dames et à la jeune fille de M. Phillips, qui avait fait sa première communion la semaine d'après. (Catholic Standard.)

—Dans toutes les églises de Paris, des messes ont été dites le 21 janvier pour le repos de l'âme de Louis XVI. Une affluence nombreuse de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, y assistaient avec recueillement. Cette attitude de la population, dit la Patrie, n'était pas seulement un hommage mérité rendu à la mémoire du Roi vertueux, elle était encore une protestation contre les doctrines et les actes de 93, que tout le monde réprouve aujourd'hui.

Lettre de R. P. Clement O. M. I. A. Supr de Montreal, Monseigneur,

Connaissant l'intérêt particulier que vous prenez aux missions sauvages, je vous communique quelques détails sur notre établissement de l'Assomption de Maniwaki, commencé il y a deux ans, à la Gatineau, diocèse de Bytown. La Gatineau prend sa source à la hauteur des terres; et après un circuit vers le Sud, se jette dans l'Otawa à Bytown. C'est à environ 30 lieues au Nord de cette ville, sur la rive droite, que se trouve l'établissement dont je vous parle. Une pauvre chapelle en bois, une hutte pour le missionnaire, une croix et un cimetière: voilà, Mgr, tout ce qui le compose. C'est bien peu de chose. C'est néanmoins assez pour la foi vive des âmes simples qui nous sont confiées. Quant au missionnaire, il a, sans doute, à endurer bien des privations; mais elles perdent beaucoup de leur amertume, par le spectacle édifiant que présente, le dimanche surtout, la foule recueillie de ses enfants en J. C., venant recueillir de sa bouche, avec avidité, les enseignements de la croix.

Les sauvages de ces lieux sont bien pauvres. Ignorant presque complètement l'agriculture, jusqu'à présent leur principal moyen de subsistance fut la chasse. Pendant long-temps son produit suffit à leurs besoins. Mais, aujourd'hui que leurs immenses forêts, envahies de toutes parts, disparaissent rapidement, ces infortunés enfants des bois sont réduits à un état voisin de l'indigence. Et ici, l'indigence c'est le dénuement à son dernier terme. Je ne parle pas de la pêche; outre qu'elle ne peut avoir lieu que dans la belle saison, cette ressource n'en est pas une, tant elle est précaire.

Désolé d'un tel état de choses, Mgr de Bytown se détermina à s'employer auprès du gouvernement pour en obtenir des terres. Il paraissait juste que le sauvage ne perdît pas tout en perdant ses bois, et qu'il conservât de ses anciens domaines une portion nécessaire à sa subsistance. Sans contester la légitimité de la demande, le gouvernement fut, néanmoins, longtemps avant d'y accéder: il ne pensait pas que le sauvage pût devenir cultivateur. Mgr ne se découragea pas, il réitéra ses démarches, et les motifs par des raisons si pressantes, qu'en août dernier, il obtint enfin, pour ses chers sauvages, 99,000 acres de la plus belle terre du pays. Grâce en soient rendues au gouvernement. Cette libérale concession nous fait penser que les longs délais n'étaient motivés que par des raisons d'apparence inutile.

Mais est-il bien vrai que le sauvage ne puisse devenir cultivateur? Je ne veux pas examiner le passé; il est à croire qu'avec le penchant du sauvage pour la vie errante, tant qu'il eût trouvé de quoi fournir à sa subsistance, ce n'est qu'avec bien de la difficulté qu'on serait parvenu à le fixer au sol. Mais, aujourd'hui que par la rapide disparition de ses forêts, les ressources qu'il retire de ses plus longs voyages sont toujours insuffisantes, il n'est pas à croire qu'à la vie errante et assurée du cultivateur, il continue à préférer la vie agitée et toujours plus précaire de nomade. Quant à son aptitude pour le travail, les expériences que j'en ai faites, et telles que j'ai encore sous les yeux ne me permettent point d'en douter. Il y a des

sauvages employés dans les chantiers; il en est sur divers points du pays, qui tirent de petites fermes une partie de leurs subsistances. Ce sont des sauvages que nous employons pour nos travaux; et ils s'en acquittent avec activité et intelligence. Nous en retirons un mois entier; et il nous en fut aussi bien que l'aurait fait un blanc. Nous n'avons pu encore les aider; et, néanmoins, plusieurs ont déjà sur le terrain qui leur a été concédé, des défrichements considérables. Ceux du chef de notre tribu s'élevaient à 10 acres sur lesquels il récolta, l'an dernier, au delà de 40 minots de blé; et, de plus, une quantité considérable de patates et de blé d'inde. D'abord, leur ardeur était grande. Ils se réunissaient tous les jours, et travaillaient tous ensemble un jour pour l'un, et le lendemain pour un autre. Mais, l'extrême pauvreté de quelques familles paralysa bientôt les heureux efforts de ce mode de travail. Ces familles n'ayant pas de provisions pour inviter les autres à venir travailler pour elles, commencèrent à se refuser aux invitations de leurs voisins plus aisés d'où il advint que chacun, désormais travailla sur sa terre. Il en résulta un découragement, et un découragement tel, que plusieurs qui avaient beaucoup travaillé la première année, ne travaillèrent que peu cette année, et il y en eut même, qui ne travaillèrent point du tout. Et le découragement se conçoit; quels que soient les avantages que le sauvage puisse attendre de son travail, il doit lui être bien dur, à lui, habitué à l'oisiveté d'une vie errante, de vaquer à un travail rendu doublement pénible par le manque presque complet d'instruments de labour. Et puis, il faut le dire; véritablement enfant, le sauvage habitant des bois ne peut se résoudre à demeurer seul. Il lui faut de la compagnie. L'isolement lui pèse excessivement; pour lui faire contracter l'habitude du travail il s'agit, donc de le lui alléger, en joignant au stimulant du besoin quelque encouragement. A cette fin, que l'on nous mette en état de lui fournir des instruments aratoires; peut-être, seulement des haches et des pioches, et, pour quelques années, des provisions en quantité suffisante; et je me charge de leur faire défricher annuellement 100 arpens. Ainsi, chacun aura bientôt son petit champ. Il s'y attachera, et finira par prendre goût à travailler sur son terrain. Il est vrai, déjà le gouvernement a fait, pour être répartie entre les diverses tribus du pays, une allocation de 1,000 lots. C'est quelque chose si cette somme est réservée, en entier, par mode d'encouragement, aux sauvages qui ont commencé des établissements agricoles. Mais, ce n'est rien, si tous instinctivement doivent y avoir part, puisque la part de chacun ne serait pas même d'une piastre.

Les avantages du procédé que nous indiquons sont bien dignes d'être pris en considération. Une fois mis à l'abri de fâcheuses absences, pour se procurer une nourriture toujours plus insaisissable, le sauvage, vivant près du prêtre et de l'église, pourra toute l'année envoyer ses enfants à l'école, dès que nous pourrions en avoir une. Et, alors, l'instruction opérant bienôt dans leur caractère et leurs habitudes une heureuse altération, il en viendra, et en peu de temps, à s'assimiler aux blancs; pour les sauvages de notre établissement, cette transition réputée si difficile de la vie sauvage à la vie civilisée, est en partie opérée comme il y a bien long temps qu'ils voyagent et habitent au milieu des blancs, déjà, avant qu'ils le puissent, c'est comme eux qu'ils se nourrissent; comme eux qu'ils s'habillent. De plus; presque tous entendent, et parlent d'une manière intelligible le français et l'anglais.

La position de notre établissement est des plus favorables pour attirer les sauvages d'alentour, sur un rayon considérable; notamment ceux du St. Maurice, du Grand-Lac, de Témisskaming et, même, d'Abbitibi; tous peuvent graduellement venir se fixer ici pour y cultiver la terre. Et ceci n'est point une vague conjecture. L'année dernière un bon nombre virent du Grand-Lac et du Lac à la Truite, à notre poste. La rougoule y sévissait alors; enfants et adultes en étaient atteints. Nous eussions désiré que les nouveaux venus s'abstissent de communiquer avec nos malades. Mais nos représentations à cet égard furent inutiles. Entre les malades, il s'en trouvait qui étaient leurs amis, leurs parents; le senti-

ment de la nature l'emporta sur celui du danger. De sorte qu'en peu de temps, la maladie devint si générale, que dans quelques familles, il ne s'en trouvait pas un seul à qui il restât assez de force pour porter secours aux autres. Les soins à donner aux malades, pesaient donc en entier sur les personnes restées de bout. Leur bonne volonté était grande. Mais, que pouvaient-elles en un pays isolé où l'on manque de tout, où l'on ne peut rien se procurer qu'à un prix exorbitant, où l'on est dénué de toute ressource? C'était à peine si l'on avait la nourriture nécessaire. Si, du moins, on eût eu un abri, une bâtisse pour les préserver des intempéries de l'air, et les maintenir dans une chaleur suffisante! Mais, tout manquant, il ne leur restait qu'à mourir sans pouvoir amoncellement s'en défendre. Dans une telle désolation, on pourrait croire que les nouveaux arrivés durent regretter d'être venus en un temps si inopportun. Eh bien, non: ils étaient contents de mourir en ce lieu, près de la chapelle, et d'être enterrés dans le cimetière que Mgr. y bénit, et près de la croix qu'il y planta de sa main. Combien plus, encore, s'attachèrent-ils à notre résidence si notre chapelle était plus convenable, si nous pouvions y entretenir une école, si nous avions quelques ressources pour leur alléger le travail d'exploration, dont le besoin se fait toujours plus sentir! Il est à croire que le gouvernement comprendra tout ce qu'il y a dans ces mesures, de justice pour lui, d'avantageux pour le sauvage et d'honorable pour le pays; qu'aidé de ses généreux secours, nous pourrions toujours plus étendre la civilisation et le règne de J. C. en des lieux déjà si bien disposés à recevoir l'une et à se soumettre à l'autre. Et ainsi, les pauvres enfants des bois finiraient par bénir un gouvernement digne, jusqu'à présent, ils n'ont guère éprouvé que les inconvénients.

Pendant leur maladie, nos sauvages furent visités par Mgr. de Bytown. Il est incroyable combien sa vue leur fut agréable. Il les consola, les fortifia, les encouragea. C'est alors qu'il bénit la chapelle et le cimetière, et planta la croix. Il leur distribua tous les secours dont il put disposer, et les laissa pleinement résignés à la mort. J'étais alors absent. Après avoir administré mes malades, et leur avoir préparés à la mort, j'avais dû partir pour me rendre à la mission du St. Maurice, où des pluviades venues de divers endroits, m'attendaient déjà depuis quelque temps.

J'aurais, Monseigneur, bien des choses à vous dire de ce voyage. La piété de nos pauvres sauvages est grande. Au jour du jugement elle sera la condamnation de bien des chrétiens qui vivent dans l'abondance des secours religieux, et les dédaignent. Mais, pour le moment, il me tarde de vous assurer que c'est avec un bien profond respect que je suis, Monseigneur,

De Votre Grandeur, Le très humble serviteur, Et dévoué fils en J. C. CLÉMENT, O. M. I.

Rivière au désert dans la Gatineau, diocèse de Bytown, le 1 février 1852.

Etat de la religion en Suède.

Voici quelques dates qui rappellent par quels moyens le protestantisme s'est introduit, s'est soutenu et se soutient en Suède, et qui prouvent que là, comme partout ailleurs, le principe du libre examen fut proclamé pour toute autre chose que pour la liberté de conscience: 1526. Gustave Wasa trouve dans la réformation le meilleur moyen pour s'enrichir. (Dr Standlin, prof. protestant à Gœttingue, 1804.) 1527. Il humilie les évêques à l'Assemblée de Westeras et pille les églises. (Dr Hase, prof. prot. à Jena, 1841.) 1594. Charles IX déclare que toute croyance, excepté le luthéranisme, est absolument interdite en Suède. [Déclaration de l'Assemblée d'Upsal.]

1610. Gustave Adolphe prépare la croisade protestante et porte le fer et la flamme en Allemagne. 1700. Charles XII donne l'édit en vertu duquel: 1o l'exil et la confiscation frappent quiconque abandonne le luthéranisme; 2o l'exil quiconque introduit en Suède les prêtres d'u-

ne religion autre que la luthérienne: 3o les étrangers, excepté la suite des ambassadeurs, doivent faire baptiser leurs enfants par les ministres luthériens.

1779. Gustave III confirme l'édit de tolérance, pour certains cas, rendu par Christine [catholique], mais, tout en proclamant que la tolérance honore l'humanité, il met à la liberté de conscience les restrictions suivantes: 1o Ceux qui ne sont pas luthériens ne sont admis à aucun emploi; 2o ils ne peuvent pas avoir d'écoles publiques; 3o ils ne peuvent pas soutenir les missionnaires, même dans les pays étrangers; 4o il est défendu de bâtir des couvents ou de fonder des sectes; 5o les Juifs ne peuvent avoir des synagogues que dans les grandes villes et sous une surveillance spéciale; 6o les cérémonies religieuses sont défendues, pour ne pas scandaliser les fidèles; 7o les Suédois qui abandonnent le luthéranisme sont exilés et privés des droits civils; 8o les luthériens seuls peuvent être membres de l'Assemblée nationale. [Résol. de la Diète du 26 janvier 1779.]

1809. La Constitution de Suède, du 7 juin 1809, proclame la liberté et conserve presque toutes les restrictions de Gustave III et de ses prédécesseurs par exemple, la défense faite aux Jésuites d'entrer dans le royaume, même en qualité d'ambassadeurs des ambassades, etc.

1844. Bannissement de Nicolson, prosélyte catholique.

1845. Condamnation des doctrines d'Ignell, ministre luthérien, par le Consistoire de Stockholm. C'est à cette occasion que l'Assemblé, journal suédois, a dénoncé le Consistoire comme agissant dans un esprit directement opposé à son principe du libre examen.

1851. Nouvelles vexations exercées contre les catholiques et nouvelles lois pour soutenir par la force le luthéranisme et son principe du libre examen.

Si l'on rapproche de ces dates quelques dates rapportées par un journaliste anglais sur les bienfaits par lesquels le catholicisme s'était introduit et établi en Suède, on verra que le protestantisme tomba sur ce pays comme de la grêle, tandis que le catholicisme ne s'y était répandu que comme une rose fécondante. Voici les dates du Rev. Ed. Ryan:

717. Les Suédois ne vivent que de pillage et n'ont d'autre culte que les sacrifices humains.

850. Olaus et ses successeurs, convertis au christianisme, répandent les bienfaits sur leurs sujets. Les vertus ainsi que les lois de ces monarques, font honneur aux ecclésiastiques qui les instruisaient.

1054. Steuchil réforme la multitude par sa douceur, sa bienveillance et sa libéralité; il employait la sévérité contre les nobles quand ses vertus exemplaires ne parvenaient pas à les réformer.

1064. Hakstein possédait tellement l'esprit chrétien qu'il défendait dans les tribunaux ceux qui l'avaient insulté.

1151. Eric IX [saint], était le modèle de toutes les vertus; personne ne se distinguait plus que lui par son zèle à soulager les opprimés, les pauvres, etc. Il travailla à augmenter la concorde parmi ses sujets, et il était si éloigné de les opprimer qu'il acceptait difficilement le tribut entier payé ordinairement aux rois de Suède.

Ces assés pour le parallèle. Nous n'avons cité dans les deux cas que des auteurs protestants connus par leurs ouvrages. Qu'on pèse les mots du Rev. Ed. Ryan, que nous avons soulignés, et qu'on compare les faits qu'il constate avec les dispositions érites dans les lois de Gustave Wasa, de Charles XII, etc.

Le Pays et l'Annexion.

Le nouveau journal qui s'attribue la mission de rénover le Canada à l'aide d'originaux démocratiques, le Pays, a tout l'air de supposer que cette affaire lui est tellement propre, qu'il ne convient nullement de l'interroger sur le but auquel il tend, soit de l'indépendance pure et simple du Canada ou de son annexion aux Etats-Unis. Nous protestons pour notre part bien et dûment contre cette disposition mauvaise et tout-à-fait hérétique du confère au détriment des "droits inaliénables de la

sourire expressif; au milieu de vos oiseaux et de vos fleurs?

—Je ne peux rien faire de mieux pour mon généreux chevalier, répondit en riant la princesse.

—Ah! bah! M. De Savernay?

—Cela vous étonne?

—Du tout.

—Vous avez eu la bonté de me donner son adresse, ajouta l'Italienne avec une intention moqueuse.

—Toujours à votre service, répondit sur le même ton DeLeufroy.

En approchant d'Olympia, il ajouta à demi voix:

—Le roman est donc commencé l...

—Quel roman dit celle-ci d'un air étonné.

—Celui qui a eu pour prologue une idylle pastorale à la chaumière.

—Je lis les romans, mais je n'en fais pas. Cela regarde Augustus.

—Ma chère princesse, reprit DeLeufroy toujours à demi voix, on ne sait pas ce qui peut arriver; faites une exception à la règle dans l'intérêt de la chose publique. Qui sait? C'est peut-être le second volume de l'intéressant ouvrage que nous avons esquissé hier chez le général d'Épernay. Voyons, je parie que votre champion vous aime.

—On ne sait pas.

—Il faut bien que son coup d'épée lui rapporte quelque chose.

—Ce jeune homme m'intéresse, dit la princesse d'une voix traînante.

—Vous vous gatez princesse.

—Et vous décidément, mon cher DeLeufroy, vous avez été envoyé sur la terre par Satan en personne.

Et la princesse sortit du salon.

Pendant cette conversation entre Olympia et DeLeufroy, le jeune marquis Arthur de Savernay avait été introduit dans le boudoir de l'Italienne.

C'était la première visite d'Arthur; aussi tôt qu'il avait senti ses forces un peu revenues, il s'était levé, malgré l'ordre exprès du médecin, pour se rendre chez la princesse; car les dix jours pendant lesquels il avait dû forcément rester alité avaient été pour lui des heures interminables et douloureuses. Ah! s'il avait pu soulever le voile de l'avenir, l'imprudent, combien il eût reculé d'effroi!

(A continuer)

LE FORGERON D'ANVERS.

LEGENDE HISTORIQUE.

Le soleil descendait lentement vers la mer; ses rayons dorés coloraient les mâts et les pavillons des navires qui voguaient sur l'Escaut, et qui apportaient aux entrepôts d'Anvers les trésors de l'Orient. Cette ville, alors, était dans tout son éclat; le commerce, les arts, l'industrie, y prospéraient à l'envi, et l'univers voyait avec étonnement sortir de son sein tous ces grands artistes, dont les œu-

vres remarquables étaient destinées à faire l'admiration des générations futures. Le noble art de la peinture, surtout, florissait sur cette terre fertile de la Belgique, dont il semblait une production naturelle, et ceux qui le cultivaient y trouvaient des encouragements non seulement chez les grands seigneurs et parmi la noblesse, mais même chez les bourgeois et les négociants.

Le soir était venu. Parmi les gros navires qui reposaient sur l'Escaut, on voyait se glisser une infinité de barques légères, qui traquaient dans le fleuve mille sillons étincelants. Un mouvement plus grand encore régnait sur la rive couverte de gens pressés à charger ou décharger les vaisseaux au port; une foule de promeneurs s'arrêtaient à regarder ce spectacle animé. Bientôt, au milieu de cette population active de ces bruits, de ces signaux, de ces chants en mesure qui se réponnaient de tous côtés, vint tomber le son grave et cadencé d'une cloche de Notre-Dame, qui annonçait l'heure du repos. Dans l'intérieur de la ville aussi avait cessé le travail. Parmi la foule des jeunes ouvriers, qui, avant de se disperser, étaient gaillardement allés se divertir sur la place Notre-Dame et près de la fontaine de fer, un seul paraissait ne pas partager la sérénité générale: c'était un jeune forgeron de grande et belle taille, et dont les traits réguliers et la physionomie intérieu-

sante se faisaient remarquer même sous ses vêtements noirs par la lumière. Près de lui, quelques autres ouvriers étaient occupés à regarder le nouveau grillage de la fontaine qui se trouve encore sur cette place, et dont l'ingénieux travail orné de fleurs et de feuillages élégants, décelaient un artiste au-dessus du vulgaire.

—Par ma foi! s'écria un bon compagnon venu récemment de France, c'est une œuvre merveilleuse, et je serais curieux d'en connaître l'auteur.

—Le voilà! répondirent les ouvriers en montrant le jeune forgeron, qui jusque là n'avait pris que peu de part à la conversation.

Ansisot le étranger s'approcha de lui et lui parla de son ouvrage avec une admiration sincère; mais Quentin Meisis (c'était le nom du forgeron), distraité et rêveur, ne semblait attaché que bien peu de prix à cette louange méritée.

—Mon Dieu! répondit-il avec un sourire, je vous avoue que je n'ai guère trouvé de satisfaction à manier ce métal rebelle! C'est grande folie que de prétendre imiter avec ce fer dur et sombre la mollesse du feuillage et le délicat tissu des fleurs; quelquefois il me prend envie de briser ce grillage un que personne ne s'occupe plus de lui ni de celui qui l'a fait.

—Je crois que les Anversois ne vous laisseraient pas faire, dit le compagnon, et pour moi je ne puis comprendre votre mécontentement après les éloges que vous vantez et l'honneur que vous fait ce beau travail.

—N'écoutez-vous pas, ajouta un homme âgé, n'écoutez-vous pas le plus jeune des ouvriers, et cependant votre plan et votre dessin ont été proclamés à l'unanimité des meilleurs.

—Allons! s'écria un gai camarade, nous perdons ici le temps en discours inutiles; courons plutôt rendre visite aux pots de bière du père Vandekuer.

—Où! où! répétèrent ils tous: au père Vandekuer!

—Vous venez avec nous n'est-ce pas, Quentin? Vous nous jouerez un air de luth.

—Laissez-le, cria un autre, c'est un misanthrope; on n'en peut rien tirer; et la troupe joyeuse se mit en marche sans le forgeron.

—C'est vraiment dommage, dirent les ouvriers en s'en allant, car c'est bien le plus brave garçon qu'on puisse trouver, et avec ça, un bon chanteur! Mais que voulez-vous, on a la tête tournée par une passion malheureuse!

—Une passion malheureuse, s'écria le compagnon français; ah! contentez-vous donc ça!

—Et! et! le pauvre garçon s'est laissé prendre au beaux yeux de la fille du peintre, qui demeure juste en face de la forge.

—Quoi! s'écria un troisième en éclatant de rire, la fille du riche Vrind? Ah! pour le coup, il aura bien de la chance, si le bonhomme ne vient pas quelque jour modérer à coups de bâtons son ardent téméraire.

(A continuer.)

pensée et de la liberté de la parole" (style d'un autre temps exprimant une idée du nôtre). Nous savons bien qu'il existe des démocrates révérents de liberté pour le peuple et de dictature pour eux-mêmes; mais quoi? Le Pays veut-il qu'on le range dans cette catégorie des réformateurs à l'ordre du jour? Réellement, nous n'y songions pas et nous ne le voulons point encore!

Le Pays perd contenance; il se ravise. Nous lisons il est vrai dans son prospectus le mot "démocratie" saupoudré de beaucoup d'épithètes et environné de périphrases bien lugubres sur le décès probable des "monarchies" qui se portent bien: le tout à l'adresse des lecteurs du Canada; mais rien n'y étonnant que le Pays veuille arriver à la république par l'indépendance ni même par l'annexion, nous avions le droit de savoir du journal s'il était sérieux sur ces choses ou si le programme inintelligible qui lui doit le jour n'était qu'une amplification pour rire.

Le Canadian et la Minerve ont partagé notre incertitude sur la pensée du prospectus des rédacteurs du Pays, et l'ont de même interpellé sur ce chapitre. La feuille démocratique se décide enfin à rompre le silence: elle nous fait hommage d'une colonne entière de paragraphes évasifs dans laquelle des questions nous lisons que le Canada, devenu démocrate, "il n'est guère probable qu'il sera colonisé par la banale qu'il faut prendre pour une certitude à peine d'être moqué!" qu'ailleurs, "il sera indépendant et formera nation à part, ce qui n'est pas impossible," ou "sera annexé aux Etats-Unis" ce qui, dit encore le Pays, EST ABSOLU PROBABILE POUR LE MOINS!

C'est ainsi que le Pays entend démontrer qu'il n'a pas fait un prospectus pour rire. L'annexion du Canada aux Etats-Unis n'est probablement rien; c'est probablement l'objet que le Pays voudrait réaliser; seulement il n'ose le dire:

Devinez si tu peux, et parle si tu poses!

An fait, la réponse comme cela nous est aussi bonne. Le Pays s'est fâché de nos interrogations; mais nous ne lui reprochons pas cette énigme nouvelle à propos des obscurités de son programme. L'annexion est morte en Canada: la proclamation en serait dangereuse; la ressusciter du coup est impossible. Nous comprenons son embarras et nous lui venons en aide en acceptant volontiers l'énigme pour ce qu'elle signifie! Le Pays sera donc un annexionniste puisque tel est le sens de l'énigme. Cela nous suffit.

Entre le Pays et nous il n'y avait absolument rien de cela. Il est fâcheux pour lui qu'il ait eu devoir dissimuler le caractère équivoque de sa réponse par une avalanche de hors-d'œuvre si dont nous ne relevons ici qu'un petit nombre.

Puisque nous en sommes sur le Pays, il nous faut lui dire que nous n'éprouvons ni le besoin d'être tracasés à son sujet ni la moindre envie de le devenir. Si nos questions l'ont indisposé il ne peut s'en prendre qu'à son mutisme hors de saison et non pas à nous. Il doit presser aussi que si nous nous occupons une fois de sa manière d'endoctriner en politique, ce n'est pas de lui que nous nous occupons.

Le journal démocrate parle de franchise, et malheureusement il ne s'en trouve point dans son article.

Le Pays a vu que les questions de l'indépendance et de l'annexion du Canada sont distinctes de la démocratie; cependant ils nous accusent de ne comprendre pas, lorsque nous lui demandons de s'expliquer sur l'amalgame au moins très apparent de ces choses dans son prospectus!

Le Pays, dans ce même prospectus, se donne pour démocrate il s'y livre en même temps à des déclamations outrées en faveur du républicanisme; cependant et quoiqu'il reconnaisse la différence qui sépare ces deux systèmes, il soutient que son titre de démocrate suffit à expliquer cette paralyse étrange et complexe qu'il appelle une profession de foi politique!

Le Pays se vante de dire ouvertement ce qu'il est en politique, il s'arroge un contrôle sur les opinions du Journal, de la Minerve et des Melanges relativement au ministère, tandis que lui-même n'en professe aucune à ce même égard!

Ce qui va suivre n'est pas moins étrange; le Pays en nous dire ce qu'il veut: "Nous but, c'est la démocratie. Oubliez les Melanges connaît ce qu'on entend par la démocratie, ou il n'y comprend rien."

C'est évident. "S'il l'entend, qu'il ne cherche donc pas à nous fatiguer de ses questions, "ou allez-vous, ou voulez-vous condamnés le pays, quel est votre but, etc."

C'est parce que nous y entendons un peu quelque chose que nous vous demandons si la démocratie est uniquement ce qu'il vous fait ou si par ce terme vous voulez dire encore annexion, puisque l'un et l'autre à la fois semblent pouvoir s'insérer de votre prospectus. Or, comment nos questions à ce sujet vous étonnent-elles lorsque vous-même admettez qu'une chose comme l'annexionnisme est absolument distincte de la démocratie? Nous entendons parfaitement la portée de l'une et celle de l'autre: c'est à vous simplement de vous entendre avec elles.

"S'il ne comprend pas ce qu'on entend par la démocratie, qu'il l'étudie."

Nous profiterions certainement de conseil, car votre journal nous a beaucoup facilité la connaissance de la démocratie en nous apprenant tout ce qu'elle n'est pas. C'est le côté négatif de l'étude, qui a bien ici son utilité.

Nous passons au Pays les autres excentricités dantes du journal. Nous lui avons demandé la couleur de son drapeau; il nous apprend que le drapeau anglais n'est pas le sien; nous doutés se trouvent justifiés, et nous lui abandonnons le drapeau annexionniste. Nous le remercions de nous avoir prévenu que Montréal n'est point Paris. Nous l'avions déjà

pensé en lisant dans le Pays de longues histoires très républicaines sur les événements de France pour l'instruction du bon peuple du Canada. Les Canadas eux-mêmes ne sont pas non plus les Etats Unis; est-ce une raison pour ne pas prêcher l'annexionnisme?

En revenant bientôt sur des sujets que le Pays croit avoir discutés, nous le prévenons que nous n'aurons pas à voir si cela l'incommode. Libre à lui de tourner assez souvent le dos aux lecteurs, s'il y trouve son plaisir; cette politesse d'ailleurs n'arrivera qu'à ceux qui vont au-devant de lui. Mais le péjoratifisme qui se croirait infallible au point de n'avoir rien à puiser en dehors de sa suffisance, peut être sûr de ne jamais occuper notre attention.

Le Herald se félicite de ce que l'élection d'un Maire par les citoyens a lieu en ce moment pour la première fois à Montréal. "Assurément, dit-il, le succès de cette première épreuve est fort encourageant pour ceux qui veulent l'extension du suffrage populaire. Le premier fonctionnaire de la cité, au lieu de devoir son élection aux petites intrigues de quatorze ou quinze individus, les chances du jour roulant probablement sur une indispotion accidentelle ou l'absence de l'un des électeurs, sera choisi par une population 60,000 âmes, et le choix promet non seulement d'être unanime, mais encore la juste récompense de services importants rendus, ainsi que de stimuler les officiers publics à faire avec énergie leur devoir. Cela fait honneur à la personne qui sera élue, au bon sens des électeurs et au système nouveau que l'on est à la veille d'adopter."

Ces réflexions méritent certainement d'être approuvées; elles sont exactement dans les termes de la loi, et il n'est personne, pensons-nous, qui n'admette avec le Herald à quel inconvénient exposerait l'élection des fonctionnaires publics aux mains d'une quinzaine d'individus. C'est par ce motif aussi que la loi en a autrement disposé à l'égard du Maire; et elle a également consulté le même intérêt public en ne voulant pas que le Recorder, cet autre officier de juridiction si importante, pût devoir son élection aux petites intrigues d'une quinzaine d'individus. Cette considération du Herald est d'un grand à-propos; elle répond un second cas aussi bien qu'un premier. Où il y a parité de raison, il y a parité de droit. Le Herald est parfaitement de notre avis.

Barreau de Québec.

A une réunion spéciale des membres du Barreau de cette Section, tenue ce jour dans la Chambre des Avocats, les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité:

Sur motion de l'hon. R. E. Caron, C. R., seconde par A. Stuart, écuyer:

Résolu.—Que les membres du Barreau du Bas-Canada, Section du district de Québec, sont profondément affligés de la mort de son John W. Abern, éc., dont les qualités pendant sa longue carrière professionnelle, l'ont rendu cher à ses confrères; et que son aimable caractère mérite à juste titre, de leur part, la mention la plus expresse.

Sur motion de Chas. Panet, éc., seconde par L. G. Baillibré, éc.:

Résolu.—Que, pour marque de l'estime qu'ils portent à sa mémoire, les membres du barreau de cette section, assisteront en corps à ses funérailles, lundi prochain, à 3 heures P. M., et qu'en outre ils porteront le deuil pendant un mois.

Sur motion de l'hon. Jean Chabot, secondé par John Young, éc.:

Résolu.—Que les membres de cette section éprouvent une sympathie profonde pour la veuve et la famille du défunt dans leur pénible deuil.

Sur motion de W. K. McCord, éc., secondé par F. O. Gauthier, éc.:

Résolu.—Que le Bâtonnier transmettra à Mme Abern, copie des résolutions qui précèdent.

G. OKILL STUART, Bâtonnier. TUES. L'OPR. Secrétaire Pro. Temp. Québec, 31 Jan. 1852. — (Morning-Chronicle.)

Prospectus d'un Chemin de Fer de Québec à Montréal, par le Nord.

Jamais la question des chemins de fer n'a été plus agitée que dans ce moment. Les journaux de la province et ceux des pays étrangers y consacrent une partie de leurs colonnes. Partout ces discussions sont suivies de résultats. Québec seul n'a encore rien fait. Les esprits y sont divisés sur cette grande question; au lieu d'avancer, nous reculons. Un jour veut détruire ce que la veille a fait. D'où vient cette hésitation? Est-ce indolence, est-ce manque de capacités, est-ce ignorance des vrais intérêts du pays? Non! il n'en est pas ainsi.

Les citoyens de Québec sentent toute l'importance que peut avoir pour leur ville l'établissement des chemins de fer qui doivent la mettre en communication avec le reste du monde; mais ils sentent aussi que tout dépend de la direction première que leur sera donnée; que si le point de départ est faux, ils auront gaspillé leurs ressources et leur énergie en vain; que si, au contraire, leurs premiers efforts sont bien dirigés, leur cité peut devenir l'entrepôt des richesses de l'Ouest, et l'un des premiers ports de mer du monde, comme il en est déjà l'un des plus beaux.

Qui peut douter, en voyant ce qui se passe ailleurs, qu'avant beaucoup d'années nous aurons, non seulement un chemin de fer d'Halifax à Québec, de Québec aux extrémités du Haut-Canada, mais même jusqu'à l'Océan Pacifique? Il ne faut que du temps et de l'argent pour réaliser cette magnifique entreprise. Or, le temps court vite sur ce jeune continent, et l'argent peut se remplacer en grand partie par le crédit. Dans un pays où, dans le cours de la vie d'un homme, l'on voit doubler la population et la somme des propriétés, l'on ne doit pas craindre d'escompter l'avenir.

Pour que cet avenir se réalise en faveur de Québec, il faut que ces chemins de fer aboutissent dans Québec même.

L'on a dit souvent que notre cité était placée du mauvais côté du St. Laurent; c'est une erreur. "Si elle était sur la rive opposée, il faudrait souhaiter de la ramener sur celle-ci. Nous sommes du même côté que Montréal, Kingston et Toronto, que tout le Haut-Canada, que la plus grande partie du Bas-Canada; nous pouvons communier sans transbordement avec presque tout notre pays; c'est très important pour un chemin de fer. Sous le point de vue commercial et militaire, peu de villes dans l'Amérique du Nord sont mieux situées que Québec. Sachons en profiter.

D'après ce qui précède, il semble évident que les principaux efforts des citoyens de Québec doivent se porter sur la construction d'un chemin de fer de leur ville à Montréal, par le Nord du fleuve. C'est le seul moyen d'avoir le terminus ici. C'est le seul moyen de voir arriver sur nos marchés, en hiver comme en été, une foule d'articles d'une nature trop encombrante pour supporter de lointains chargements ou la traversée du St. Laurent en canots; aussi, le bois de chauffage et de construction, les pierres à bâtir, le foin pressé, le bétail et beaucoup d'autres objets de première nécessité pour une grande ville. La population, trouvant plus de facilité à subsister, par l'augmentation du pouvoir et par l'abondance des denrées, augmenterait rapidement, et la valeur des propriétés suivrait le même élan, tant à la ville qu'à la campagne.

Les magnifiques rivières qui sillonnent la rive du Nord seraient se développer de nombreuses manufactures, dont les produits resteraient souvent enfouis pendant les six mois de l'hiver, si on ne leur offrait pas un moyen facile et économique de transport. Les forges de St Maurice, les diverses manufactures qui existent déjà, souffriraient considérablement de cet inconvénient.

Heureusement qu'une entreprise d'une si grande utilité ne paraît présenter aucune grave difficulté d'exécution. Il est généralement connu que le terrain est éminemment favorable pour un chemin de fer; il traverse la partie la plus populeuse et la plus riche du Bas-Canada; les habitants de la rive du Sud en profiteraient également, sur une grande partie de son parcours; ils n'auraient pour cela que le fleuve à traverser.

La distance de Québec à Montréal, par le Nord, a été à 150 milles environ. Il est à supposer que le gouvernement ferait pour cette route ce qu'il a fait pour les autres de moindre importance, il garantirait les fonds pour en faire la moitié. Il resterait donc 75 milles à la charge des particuliers et des corporations. Le coût probable serait de £3,000 par mille (1). Il est facile de prouver que dans les Etats-Unis, une grande étendue de chemins de fer à une seule voie n'a pas coûté davantage. Nous avons ici le terrain, le fer, le bois et la main d'œuvre, à meilleur marché que chez nos voisins.

Prenant pour base 75 milles à £3,000, cela ferait £225,000.

La corporation de Québec ne refusait sans doute pas de contribuer pour cet objet, £100,000

Les diverses paroisses et corporations, d'ici à Montréal, inclusivement, 90,000

Souscriptions individuelles à Québec et ailleurs, pour 35,000

Total, £225,000

Si les diverses parties intéressées voulaient s'entendre, il serait facile de faire un embranchement qui reliait le chemin de fer du St. Laurent à l'Atlantique, sur celui de Québec à Montréal, à l'endroit qui paraîtrait le plus avantageux.

L'on estime la population au Nord du fleuve, entre Québec et Montréal, et y compris ces deux villes, à 250,000 âmes au moins. D'après des renseignements statistiques généralement admis, l'on a trouvé que chaque individu compris dans le rayon desservi par un chemin de fer, contribuait en moyenne pour environ dix schellings à la masse des transports de voyageurs et de marchandises. Ainsi £250,000 personnes donneraient lieu à un trafic de £125,000. Les frais d'exploitations sont estimés à la moitié de la recette brute, il resterait donc £62,500, pour intérêts et bénéfices sur une dépense totale de £125,000; soit environ 4 0/0; et, dans la supposition que le chemin coûterait £4,000 par mille, la dépense pour les 150 milles se montant à £600,000, il resterait encore un intérêt de plus de 10 par cent, ce qui justifierait un beaucoup plus grand déboursé, surtout si l'on prend en considération le supplément de transport qui serait fourni par le Haut-Canada, et par la rive droite du St. Laurent.

Il est à supposer que le gouvernement impérial serait disposé à favoriser la présente entreprise, et à lui étendre les facilités qu'il est prêt à accorder au chemin de fer d'Halifax à Québec, c'est-à-dire de l'argent à 3 0/0. Il est impossible qu'il n'apprécie pas les avantages, sous un point de vue militaire d'un chemin de fer qui reliait entre elles les principales villes du Canada, et qui aurait pour défense, du seul côté vulnérable, un fléau comme le St. Laurent.

Le moment est venu de se prononcer sur ces importantes questions, sous peine de voir d'autres localités s'emparer des avantages dus à la cité de Québec. Bientôt il sera convoquée une assemblée générale des citoyens; ce sera le moment de faire cesser toute hésitation, et de prendre immédiatement toutes les

(1) Dans l'Etat de Pennsylvanie, le Chemin de fer de la vallée du Schuylkill (doubles traces) coûte £13,750, par mille; celui du Schuylkill coûte £1750, il est double aussi bien que le West-Branch Rail Road qui coûte £2500 par mille; dans l'Etat de New-York, le chemin de Fer de Saratoga à Seneca coûte £2000 par mille.

mesures qui seront jugées nécessaires pour mettre à exécution le plan qui vient d'être proposé, s'il obtient l'approbation publique. Québec, 7 février 1852.

Etats-Unis.

ETAT DE WISCONSIN.—Le gouverneur Farwell a négativé les résolutions adoptées par la législature en faveur des irlandais déportés en Australie, et refusé sa sanction à la censure que ces résolutions comportaient envers l'Angleterre.

ALABAMA.—Il vient d'être soumis à l'assemblée législative de cet Etat un projet de loi qui tend à libérer les esclaves de la Russie ou de ce que les lois peuvent avoir d'oppressif étouffé moins qu'ailleurs. On a proposé dans la législature d'Alabama un bill pour interdire aux maçons et autres ouvriers de couleur noire le droit de s'engager pour aucun-entreprise se rattachant aux différents métiers qu'ils exercent. Un journal regarde le succès d'une pareille mesure dans les deux chambres comme affaire toute simple. Il y a des démocrates assez fraternels en effet pour ne voir dans un nègre qu'un être destiné à périr de faim de par les lois du moment qu'il acquiesce les droits communs aux autres hommes; cependant:

"Qu'ai-je donc fait au Dieu de la nature Pour qu'il m'impose esclavage et douleur? Ne suis-je pas aussi sa créature? Est-ce fort que ma noire couleur?"

Le fait que nous venons de citer est-il le prétexte que les institutions républicaines libéralisent beaucoup les hommes?

Mais un autre fait récent atteste que dans d'autres parties de l'Union l'humanité est durement comprise. A Elmira, Etat de New-York, un entrepreneur de chemins de fer nommé McWilliams, s'étant avisé d'expulser de vive force un pauvre noir des chars à lisses, en août dernier, a été cité en justice et condamné pour cette voie de fait à une indemnité de 75 dollars.

CINCINNATI.—Les catholiques de cette cité forment plus d'un tiers de sa population. Il y existe une excellente association catholique pour la construction des églises.

WISCONSIN.—Il y a dix ans que le chiffre de la population de cet état n'allait pas au-delà de trente mille; elle dépasse aujourd'hui ce nombre. Il y a dix ans, le Wisconsin comptait un évêque, six prêtres et pas plus de quatre mille catholiques; les catholiques y sont maintenant au nombre d'environ soixante mille. Des églises s'y élèvent de tous les côtés, et rien, dit un correspondant, "rien n'y réjouit plus l'œil du voyageur, que les clochers que l'on voit étinceler au-dessus des arbres portant le signe de la rédemption et indiquant autant de refuges aux misères de l'humanité et d'oratoires pour y adresser des remerciements au dispensateur de tous les biens."

LIVROGNERIE A NEW-YORK.—Le nombre des avinés ou habits fins, le premier de l'an 1852, dit un journal de la grande cité américaine, a surpris tout le monde. A quatre heures de l'après-midi, entre les rues Greer et la Trinité, nous vîmes une multitude de messieurs vêtus à peu d'exceptions près d' habits et d'autres tissus à la mode; et cependant, il y avait au moins un homme ivre sur trois. On le costume de bon ton est descendu jus qu'au bas de l'échelle, on l'ivrognerie elle-même est montée en grade. C'est à la statistique à déterminer cela. Mais dans New-York il n'y a pas moins de 3,000 tavernes autorisées, ce qui donne une auberge pour 80 habitants.

MOYEN NOUVEAU DE CONTRAINDRE POUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES.—Il y a quelque temps, un cerceuil qu'on avait rempli de bouteilles de spiritueux, arriva à l'inspection douanière de Portland. Le possesseur du objet était loin de s'imaginer que les officiers du fisc voulaient passer leur temps à vérifier le contenu d'un cerceuil, mais il se méprenait certainement puisque, non-seulement la visite du cerceuil fut opérée, mais encore la perle liquide décriée de confiscation. Cet incident fit dire à un témoin oculaire que le cerceuil en cette occasion et contrairement à l'usage, révéla l'esprit au lieu de renfermer le corps.

KOSUTH ACHETANT DES MOUSQUETS.—Dans une lettre qu'il adresse à l'un de ses amis, l'annal de la Hongrie accense réception de pas moins de trente mille piastres et annonce qu'il a contracté un achat de quarante mille mousquets à raison de deux dollars la pièce. Il blâme les dépenses considérables auxquelles donne lieu les parades et les banquets en son honneur, assurant que l'équivalent en argent de ces grands honneurs le satisfait mieux en le mettant à même d'accomplir plus tôt sa mission!

—Nous supprimons involontairement plusieurs articles destinés pour ce numéro.

ERRATUM.—Dans l'article Annexionnisme, 1er. pag., 2e colonne, avant-dernière ligne du dernier paragraphe, lisez troisième au lieu de troisième.

Nécédé:

En cette ville, le 15 du courant, à l'âge de 41 ans après six jours de maladie, dame Adèle Lemaire St-Germain, épouse de M. Charles Charland, menuisier. La mort de cette vertueuse dame laisse dans le deuil un époux et trois enfants en bas âge, dont le dernier n'a vu le jour que peu de moments avant le décès de sa mère. Elle emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connue. Ses funérailles ont eu lieu ce matin (mardi) à 8 heures. A St. Louis de Gonzague, le 29 janvier dernier, à l'âge de 25 ans, dame Marie-Louise Perault, épouse de A. L. DeManigny, 63r. N. P.

LOGEMENT DEMANDE.

UN Jeune Étudiant en droit d'origine anglaise desir trouver immédiatement un logement dans une famille Canadienne. S'adresser en mentionnant le prix à A. B. à St. Basile.

BAZAR! BAZAR!! LES personnes bienveillantes sont prévenues que LE BAZAR DE CHARITÉ à St. Elizabeth, un Bazar dont le produit est destiné au soutien des personnes pauvres soit infirmes soit orphelins, qui sont sous les soins des Sœurs dans le dit couvent. 10 Fév. 1852.

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC. COMMANDES POUR L'EUROPE.

Le Soussigné informe très respectueusement M. les Curés, qu'il reçoit avec beaucoup de reconnaissance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour LA VENTE D'ORNEMENTS D'EGLISE ou tous autres objets qu'on désirerait faire venir d'Europe; il espère que ceux qui l'honoreront de leur confiance, auront à se féliciter de lui avoir confié la préférence, vu que son agent, M. JOSEPH CHÉZARIE de Québec, qui vient de partir pour l'Europe, en fera lui-même le choix, et qu'il peut lui adresser ses commandes à J.-B. ROLLAND, No. 3 Rue St. Vincent. 9 février 1852.

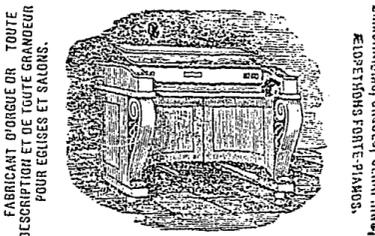
OUVERTE JOUR QUELQUES JOURS SEULEMENT A LA VIEILLE SALLE DE LECTURE, RUE ST. JOSEPH, DERRIERE LA GRANDE EGLISE.

UNE GRANDE EXHIBITION DE STATUES. A plus grande collection de marbre, contenant plus de 600 Statuettes représentant les Evénements Principaux de la Vie du Sauveur. — DEPUIS — L'Annexion de la St. Vierge jusqu'à l'Ascension de notre Seigneur, occupant un espace de 200 pieds de long chaque scène accompagnée d'une peinture en Relief par l'artiste célèbre C. J. Bartholomew, Ec. Aussi huit tables Chinoises. Montréal, 24 janvier, 1852.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

Les soussignés expédient toutes les semaines, par le Steamer, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres, pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GÉOGRAPHIQUES, GLOBES MUSIQUES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ou de toutes autres Marc andises Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible. E. R. FABRE & Co. No. 3 Rue St. Vincent. Montréal, 16 Janvier 1852. HOMAGE DE GRUYERF, 1ère qualité, Par 1 lb. 61. la lb. à Vendre par E. R. FABRE & Co. 16 Jan. 1852.

SAMUEL R. WARREN. No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



FABRICANT D'ORGES OR TOUPE DESCRIPTION DE TOUTE MANIÈRE POUR EGLISES ET SALONS. Les particuliers et les Congrégations qui désireroient se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'éclatance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes. Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGES et des VOIXES-MIXTES, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de tout le Canada, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGES de grand dimension, M. HARMON et le ZÉLOPHON sont parvenu à fabriquer des véritables orgues à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine un peu de notions qu'il s'agit de la fabrication des ORGES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, ce n'est sous aucun rapport en travail à désirer que celui de remédier et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE. Montréal, 10 Septembre 1851.

LIVRES NOUVEAUX.

LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémoires d'un homme du monde revenu des ermites du Philistinisme moderne; traduit de l'Espagnol par P. A. BURNARD Des Echelles, 1 gros vol. 8°. G. M. E. Manuel des Échelles, 1 gros vol. 8°. Le Pré-senté pour l'administration charitable et décriée du sacrement de pénitence; 2e. de la pratique des Confesseurs de St. Liguori, 3e. des avis de St. Charles aux Confesseurs, 5e. des avis de St. François de Sales aux Confesseurs, 6e. des conseils de St. Philippe de Néri, 7e. des avis de St. François Xavier aux Confesseurs, 1 vol. 8°. EXAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur les devoirs et les péchés des diverses professions de la Société 2 vols. 8°. EXAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les péchés Capitiaux, 2 vols. 8°. HISTOIRE DE ST.-IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, d'après les Monuments Originels, par le R. P. Daniel Barrioli, Jésuite, 2 vols. 8°. En vente chez E. R. FABRE & Co., Rue St.-Vincent, No. 3. 6 Fév. 1852.

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES

Le soussigné vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, une collection très variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne. — DE PLUS: — Une quantité de dessins pour grandes papeteries, etc. J. M. LAMOTHE. Montréal, 6 Fév. 1852.

charmes de la beauté morale, le doux enfantement de la volonté. Qui trouve partout ces types dans le maître qui l'enseigne, dans la chapelle où il prie, dans les tableaux peints sous ses yeux, dans les chants qu'il entend, dans les histoires et les légendes qu'on lui raconte, dans les premiers livres où il apprend les éléments des langues.

Le goût chrétien est fils de l'Évangile et de l'Église; il s'est manifesté par trois grandes créations: la littérature des Pères et l'art des catacombes; le rit grégorien et l'art roman; la synthèse du treizième siècle, qui constitue la théologie et la philosophie scolastique, et perfectionna d'une façon si originale la musique, l'architecture, la sculpture, la peinture.

Ce goût et ses productions ont été traités de barbarie par les trois derniers siècles qui viennent de s'écouler. La Renaissance, au contraire, a été regardée comme la restauration de la civilisation et des arts, et c'est la opinion de nos adversaires. Nous avons déjà montré ce que valent les moralistes qui finissent alors remis en honneur.

ROUX-LAVERGNE.

A VENDRE

DANS la Paroisse de St-Julienne, un Moulin à Scie et un Moulin à Farine, en pierre, contenant deux Meules et deux Bouteaux.

Une Terre à bois de 45 arpens en superficie, située à environ douze arpens des Moulins. S'adresser au Propriétaire, JOSEPH RIOPELLE, à St-Julienne, le 3 Fev. 1852.

APPAREIL MECANIQUE

SCIER LE BOIS. Les Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à SCIER LE BOIS et à le mettre en état de servir à tous les ouvrages de la Menuiserie, ils ont respectivement le public et les Entrepreneurs de constructions qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, ALCOUSIES, ET TOUTE ESPECE D'OUVRAGES.

Une fois par semaine, il y aura des séances académiques pour former les élèves au débit, à la déclamation etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire. La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

ACADEMIE DE ST. ANDRE D'ARGENTEUIL, COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST. SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

Ce nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St-André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque; les bâtiments, récemment érigés, sont spacieux et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout à fait mercantile; le cours d'instruction embrassera, la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et la tenue des livres. Des soins tout à fait particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquies la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

REGLER. Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec ses fouritures et les autres articles nécessaires de toilette. Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'académie est de £4 par année scolaire, payable invariablement trois mois d'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Evêché de Montréal et de Bytown, à E. A. LONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER Ecclésiastiques à Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE A ST. ANDRE. S. A. BERNIER, Prop. Directeur de l'Académie Montréal, 2 Septembre 1852.

DEPARTS DE LIVERPOOL DES STEAMERS ANGLAIS DE LA MALLE OYALE

Table with columns: Date, Destination, Ship Name, Departure Date. Includes destinations like New-York, Boston, and dates from July to January.

LOUIS RICARD, AVOCAT: RUE ST. VINCENT, NO. 5. Poste voisine de M. Louis Perrault. Montréal, le 17 octobre 1851.

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit: 1ère. Année.—Éléments des deux langues: (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . . . 3 0 0 Piano. . . . . 3 0 0 Musique. } Les autres instruments. . . . . 1 10 0 Dessin. . . . . 0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . . . 0 2 0 CHAMPAGNEUR, Prop.

JOSEPH T. DORVAL, MAITRE-MENUISIER. ATELIER, à la 4e. maison de l'enclos Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANDS, entre deux toutes ESPECE D'OUVRAGE.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR. 2EME EDITION.

TABLE DES MATIERES QU'ON Y TRAITE: La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de calcul, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

SITUATION DEMANDEE. UN CHANTRE, ou de bonnes recommandations, accepterait une situation propre à cet OFFICE pour quelque Eglise de la Campagne. S'adresser à ce Bureau. Montréal, 20 Janvier 1852.

PEINTURES HUILES. Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 27, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, au Faubourg de la Colonnade, et exécutés dans le plus court délai.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDELITE venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIERES, de DEVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prieres nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaissant d'un grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec égard de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIERES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de France.

Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANCOIS LÉCUYER, Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Melanges Religieux Montréal le 25 février 1851.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PAIX.

Les Soussignés viennent de recevoir par Great Britain Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÉTÉ, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tout sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Les Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grand et de petit, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, lre. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s. E. R. FABRE, Prop. et Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage.

Montréal, 27 décembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRESIDENT. JOHN YOUNG, ECR. VICE-PRESIDENT. Et Dix-huit Directeurs.

Montréal, 19 septembre 1851.

NECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

CE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouverneur, de vente et achats de lots de terre, de défrichement, de réclamation pour indemnités, réclamation et transmissions de terres, etc. BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph. Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBINSKY, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91.

Montréal, 19 septembre 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASE ET ACADEMIE D'ARMES

Tenu par M. REV, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) 41 0 0 On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1re insertion . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente. . . . . 0 7 6 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion . . . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente. . . . . 0 11 1 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. . . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne. . . . . 0 0 1 1/2m taille de gré pour annonces fréquentes ou à longs termes. 27 Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN

qui conduit l'établissement de BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIIN prochain, s'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

ATTENTION!

A VENDRE, A l'Evêché, à la Providence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FETE DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS CHRIST.

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre 1851.

NEUVAINES

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre 1851.

NECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

CE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouverneur, de vente et achats de lots de terre, de défrichement, de réclamation pour indemnités, réclamation et transmissions de terres, etc. BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph. Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBINSKY, Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91.

Montréal, 19 septembre 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASE ET ACADEMIE D'ARMES

Tenu par M. REV, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) 41 0 0 On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1re insertion . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente. . . . . 0 7 6 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion . . . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente. . . . . 0 11 1 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. . . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne. . . . . 0 0 1 1/2m taille de gré pour annonces fréquentes ou à longs termes. 27 Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL. . . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Librair Trois-Rivières, Val. Guillet, Eccl., N. P. Québec. . . . . L. Gill, Prop., V. St. Arsen. . . . . N. F. Pilote, Prop. Direct. Rivière du Loup, M. L. Barbeau. St. Athanasie, M. J. Dacler.

REDACTEUR: F. M. DEROME, AVOCAT, Coin des rues Migonne et St. Denis. IMPRIMER-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET, près de l'Evêché, Montréal.